

M. PIERRE MARCOUX :

840 Bonjour, Madame Beaulieu, Monsieur Lebeau, Madame Massicotte. Donc, aujourd'hui je vais parler du projet du PPU. Je vais parler un peu d'espaces verts et de ski de fond. Parce que c'est quelque chose qui m'intéresse. Je sais que ça va être un peu à l'extérieur de la zone, mais bon, on va passer quand même.

845 Donc, quand on regarde ici la zone que vous voulez étudier, que vous proposez, on voit qu'il y a un axe vert en arrière, au centre des centres d'achats en fin de compte. Donc, je vais venir à ça tantôt. C'est ce qu'on voit par contre, ce qui est important c'est la connectivité avec le REM. Il faut faire une connexion intéressante. La station et la nouvelle région commerciale et résidentielle que vous construisez, puis il faut que ce soit rattaché finalement avec le restant de l'Île-des-Soeurs. Donc, c'est important de prendre, comme monsieur l'a mentionné tantôt, de faire un urbanisme de qualité.

850 Donc, je vais vous donner quelques points. Finalement, ce qui est important c'est le dernier kilomètre. Les gens vont arriver du centre-ville, ils vont arriver à la gare de train du REM puis là, ils vont vouloir, soit prendre l'autobus ou marcher. Je sais que la Ville de Montréal propose de transformer la Ville en ayant du transport actif, que la proportion des gens qui marchent et qui font du vélo augmente.

855 Donc, je crois que c'est important qu'on aille un nombre de stationnement adéquat de vélo proche de la gare ou dans la zone, quelque part dans la zone que vous avez, dans cette région-ci quelque part.

860 Surtout que, quand on sait, je crois qu'il y a environ 20 000 personnes sur l'Île-des-Soeurs. Bon, si on regarde à 10% de gens qui pourraient faire du transport actif, je sais que souvent c'est mentionné juste 4, mais il faut être audacieux puis dire : bon, peut-être 10% des gens vont transporter. Bien, ça fait pas mal de vélos.

870 Donc, si on regarde sur la carte ici, j'ai fait une distance d'un kilomètre pour arriver à l'intersection de la rue Berlioz et Wilson, puis bon, c'est 12 minutes de marche, trois minutes de vélo ou quatre minutes d'automobile. Puis c'est sûr que pour le vélo et l'automobile, il faut garer le véhicule. Donc, la marche puis le vélo, je crois que c'est important qu'on le favorise. Donc, ça va être important de comment est-ce que vous allez planifier la zone commerciale et pour pouvoir inciter les gens à prendre le vélo puis de se rendre à la gare ou de se rendre aussi à la zone commerciale. Autrement dit, tu sors du train le soir admettons, tu marches un peu, tu vas magasiner, va acheter ton épicerie. Ensuite, tu t'en vas chez toi en vélo.

875 Donc, dans le plan du REM dans l'audience publique qu'il y a eu il y a deux ans, je me rappelle de mémoire, il y avait seulement, environ 40 places de stationnement pour les vélos. Peut-être je me trompe, c'était peut-être 60, mais ce n'était pas beaucoup. Donc là, considérant qu'il y a 20 000 personnes sur l'Île, bien je pense qu'il faut commencer à penser comme un peu à Amsterdam, c'est-à-dire des stationnements de masse. Je ne recommande pas nécessairement de l'avoir à aire libre, parce que bon, ce n'est pas si joli que ça. Mais vous allez négocier avec les promoteurs immobiliers pour avoir finalement des espaces de voitures, fort probablement. Il faut penser aussi à créer, je pense qu'ils appellent ça une vélo gare ou quelque chose comme ça, en Europe. Donc, c'est quelque que chose que je considère qui est très important.

885 Un autre point. Quand on regarde ici, ça j'ai pris un print screen d'une présentation que quelqu'un chez vous a faite. L'axe vert ouest puis la zone de la rue... je n'habite pas cette rue-ci, la rue commerciale qui est la rue Place du Commerce, je crois. Ce qu'on voit ici c'est encore, ça vient de la présentation de quelqu'un, un urbaniste probablement qui travaille soit pour la Ville ou pour la commission.

890 Puis il faut faire attention, c'est une mise en garde sur ce qu'on voit. C'est que l'esplanade, je vais appeler ça une esplanade, qui est le côté... il y a la route, la piste cyclable puis ensuite on voit des gens qui marchent, tout ça. Moi je pense que c'est important de vérifier, de premièrement rajouter des arbres, parce que ce qu'on voit ici il n'y en pas d'arbres c'est-à-dire où il y a les autos stationnées. Puis aussi, à droite où on voit les gens, les piétons, tout ça, si cet

espace public là est finalement construit par en dessous, qui est un stationnement par exemple ou un sous-sol, bien les arbres qui vont être placés sur cet endroit-là ils ne vivront pas longtemps, c'est-à-dire à tous les 25 ans on va être obligés de refaire la membrane d'étanchéité, puis on va enlever les arbres. Il n'y aura suffisamment pas assez de sol végétal. Donc, moi je recommande que si on fait un dégagement latéral pour les édifices, ce n'est pas pour permettre que les gens construisent par en dessous et que ça soit finalement juste un toit vert. Parce que les toits verts on ne peut pas planter des gros arbres. C'est un peu ça.

Je vais vous donner des exemples de zones qui ne sont pas très heureuses c'est dans le quartier DIX30. C'est un stationnement souterrain en dessous. Vous voyez ce qui est en rouge, là, ça, c'est un bac à fleurs, en fin de compte un arbre en pot environ trois mètres carrés de terre, mètres cubes je veux dire de terre. Ça ne vivra pas longtemps. C'est confiné. Ça survit les arbres dans ces zones-là, puis ça ne donnera pas nécessairement ce qu'on aimerait avoir comme rue commerciale.

Je peux vous donner un autre exemple aussi à Québec, c'est le centre de congrès de Québec. On voit en arrière, c'est l'Assemblée nationale puis c'est le toit du stationnement du centre de congrès, puis les arbres, bien ils sont là, mais je veux dire à la place Ville-Marie c'est la même chose, l'esplanade de la place Ville-Marie. À tous les 25 ans, on se débarrasse de tout, on recommence. Il faut mettre une membrane d'étanchéité.

Donc, je recommande que la rue commerciale que vous allez avoir qu'on ne tombe pas dans ce type d'aménagement là, qu'il faut avoir du vrai sol. Puis on ne parle pas de mètre cube, quelques mètres cubes. Il faut que ça soit, il ne faut pas que ça soit creusé en dessous.

Donc, vous allez avoir beaucoup de gens qui vont habiter dans le secteur, proche de l'autoroute. Moi je considère qu'il faut penser à avoir des zones, je sais que c'est en dehors de votre zone d'étude, mais quand même, je prends la peine de l'indiquer. C'est que pour faire un bon milieu de vie, il faut avoir des aires vertes, une place publique, des choses plus intéressantes. Puis Montréal est coupé du fleuve, puis ça serait dommage qu'on fasse juste

construire qu'on répète la même idée que sur beaucoup de zones de rivage sur l'Île-des-Soeurs qui soit construit c'est que c'est inaccessible sauf pour les résidents qui sont proches.

930 Puis il faut aussi penser à peut-être créer des espaces verts. Donc, on voit un grand héron qui s'envole ici, puis dans cette espace vert là toujours, toujours vous rappeler que l'objectif du plan d'aménagement urbain, métropolitain urbain, le PMAD, c'est 17%. On est à 6% seulement. Peut-être ça va augmenter un peu avec le nouveau parc de l'ouest de l'Île qui a été annoncé il y a quelques mois, mais on est loin du 17%. Donc, il faudrait penser à faire un aménagement pour la biodiversité.

935 Aussi, je propose que les gens aient aussi une patinoire publique, une place publique je veux dire, quatre saisons. Une patinoire réfrigérée, un chalet d'accueil et tout ça. Donc, ce n'est pas nécessairement cette zone-là qui doit être complètement végétalisée, mais il faut penser qu'il y a des gens qui vont habiter là, puis de la biodiversité à accueillir.

940 Donc là, moi, je parle souvent de l'hiver en fin de compte quand j'arrive dans les consultations publiques, puis ça, c'est un document qui a été fait par Vivre en ville l'année dernière, puis je recommande fortement que l'arrondissement Verdun s'inspire là-dessus, de réfléchir à comment est-ce que l'hiver va être vécu par les nouveaux résidents puis les résidents actuels de l'Île-des-Soeurs puis de la région montréalaise.

945 Donc là, je vais prendre le temps de sortir un peu de la zone. C'est qu'on voit ici le golf qui est à cet endroit ici, puis finalement, c'est que vous avez un sentier qui longe l'eau presque sur toute la longueur, mais il n'est pas nécessairement assez large. Puis on voit sur ce croquis ici des espaces minimums qu'on doit faire avant qu'on fasse un aménagement.

950 Puis écoutez, je ne suis pas biologiste puis je n'ai pas été faire de l'arpentage, je ne sais pas moi combien de mètres qui sont les clôtures puis tout ça, puis à quel endroit sont les clôtures, mais c'est 15 mètres. Mais là, les gens marchent là-dessus, puis je me demande comment est-ce qu'on peut favoriser le ski de fond à Montréal, puis je me dis, entre finalement, le

955

secteur que vous construisez puis le golf, il y aurait moyen finalement, du bord de l'eau, de penser à faire, futur là, parce qu'il y a des édifices dans le chemin. Mais je veux dire, ce n'est pas les terrains de tennis qui vont rester là d'ici 40 ans, ça je suis à peu près sûr.

960 Donc, il faut penser à acheter, la Ville, d'acheter une bande plus large en fin de compte, pour amener... c'est sûr que le club marin qui est situé à cet endroit-là, bien là, ils sont vraiment sur le bord de l'eau. On n'ira pas démolir les condos puis leur piscine, tout ça. On fera le tour. Ce que je propose c'est un corridor vert, en fin de compte, qui amène jusqu'au terrain de tennis, puis bien, qu'est-ce qu'on peut faire... pas tennis, excusez, golf. Vous pouvez me corriger quand je
965 me trompe! Je propose de faire un parc de ski de fond.

 Vous allez dire : « Monsieur Marcoux, vous êtes en dehors de la zone. » Mais il faut que je vous l'explique, parce que c'est quelque chose qui touche finalement vos nouveaux résidents et tout, c'est-à-dire il faut qu'ils puissent faire de l'activité hivernale et tout ça.

970 Donc là, moi je ne suis pas propriétaire. Je ne sais pas c'est qui, qui est propriétaire de ce terrain de golf là, mais ce que j'ai proposé, les sentiers que je vous ai montrés, c'est sur des sentiers de graviers déjà existants. Donc, je sais que les gens, les golfeurs sont sensibles à dire : il ne faut pas marcher sur les greens, mais je veux dire bon, j'ai fait attention.

975 Donc, en gros c'est à peu près. Ah! Je veux féliciter l'arrondissement Verdun d'avoir collaboré avec le monde de ski de fond il y a quelques années puis d'avoir implanté le ski de fond du grand sud-ouest. Puis sur ce croquis ici on voit un prolongement vers le centre-ville puis vers même l'Île-Sainte-Hélène. Ce croquis-là je l'ai présenté à d'autres consultations publiques
980 aussi. Puis ce qui est nouveau bien, c'est que je vous propose des pistes de ski de fond sur l'Île-des-Soeurs.

 Je vais passer plus rapidement. Vous pourrez regarder rapidement après les autres choses.

985

LA PRÉSIDENTE :

Je pensais que c'était la fin, c'est parce que ça fait...

990 **M. PIERRE MARCOUX :**

Oui. Bien, je vais avancer. Tout ça pour dire qu'un jour on pourra avoir des activités sportives hivernales, très gros. Puis si l'arrondissement veut avoir des renseignements bien ils peuvent contacter Ski de fond Québec ou Ski de fond Montréal et tout ça.

995

Puis ensuite, bien j'ai des annexes qu'on ne passera pas à travers, mais je vous donne l'occasion de regarder ça par la suite.

Donc, je suis ouvert à vos questions.

1000

LA PRÉSIDENTE :

Alors merci, c'était très clair et donc, vous nous laissez le document. Je sais que vous avez manqué de temps à la fin. Dans votre réflexion vous aviez aussi pensé, est-ce que vous vous êtes interrogé aux équipements collectifs, mais de type institutionnel, école et tout?

1005

M. PIERRE MARCOUX :

Oui. Mais disons que je réserve ça à d'autres gens, parce que je me suis concentré sur le ski de fond, puis je pourrais parler aussi de mixité sociale et tout, d'avoir plus de gens de toutes sortes de catégories financières. Je laisse ça aux autres.

1010

1015

LA PRÉSIDENTE :

O.K. Merci beaucoup. Alors, pour moi ça complète. Merci. Est-ce que vous avez une question? C'est bon. Alors, merci beaucoup c'était très intéressant.

1020

Il nous reste seulement deux personnes. Alors, si elles sont dans la salle, est-ce qu'il y a monsieur Christian Paupe? Oui. Est-ce que madame Sally Cooke est arrivée? Non.

1025

Je propose qu'on ne fasse pas la pause, il ne reste que deux personnes. On va tout de suite faire ça. Elle n'est pas arrivée encore, mais bon, on va vous entendre puis on fera la pause après.

M. CHRISTIAN PAUPE :

1030

J'ai pris quelques notes, je fais seulement les sortir pour y faire référence. Alors, mon nom est Christian Paupe. Je suis citoyen de l'Île-des-Soeurs. Ma famille, mes parents, nous, mes enfants, nous sommes propriétaires actifs à l'Île depuis 40 ans, déjà 40 ans. Je n'ai pas l'air si vieux, mais avec mes parents ça fait 40 ans. La tâche que j'ai ce soir aussi, je représente, au mieux de ma compétence, plus de 700 résidents de la Pointe-Nord.

1035

Alors, le processus que nous avons utilisé pour créer un consensus, on a bien écouté la session d'information fin septembre. On souhaite vous communiquer un ton positif et non revendicateur. Le défi bien sûr c'est avec le nombre de résidents à la Pointe-Nord, comment on peut créer un consensus sur nos préoccupations ou les commentaires qu'on aimerait faire à la commission.

1040

Alors, on a procédé de la façon suivante. Il y a eu des sessions d'information qui ont été organisées par chacun des syndicats de copropriété dont je suis le président pour pavillon Evolo. Mes collègues ont fait la même chose et on a déposé tantôt avec votre collègue un document